

ANNEXE III – Grille horaire

	Horaire de 1 ^{ère} année			Horaire de 2 ^{ème} année			
	Semaine	a + b + c ⁽²⁾	Année ⁽³⁾	Semaine	a + b + c ⁽²⁾	Année ⁽³⁾	
1. Culture générale et expression	3	3 + 0 + 0	90	3	2 + 1 + 0	108	
2. Langue vivante étrangère	2	2⁽⁴⁾ + 0 + 0	60	2	2⁽⁴⁾ + 0 + 0	72	
3. Mathématiques	3	2 + 1 + 0	90	3	2 + 1 + 0	108	
4. Sciences Physiques - Chimie	2	1 + 0 + 1	60	2	1 + 0 + 1	72	
5. Enseignements de spécialité	20	7+3+10	600	20	7+3+10	720	
5.1 Culture design et architecture	3	3 ⁽⁵⁾ + 0 + 0	90	3	3 ⁽⁵⁾ + 0 + 0	72	
5.2. Étude de projet	14	3 + 3 + 8	420	14	3 + 3 + 8	504	
5.3 Préparation et suivi de mise en œuvre de la réalisation	3	1 + 0 + 2	90	3	1 + 0 + 2	108	
6. Accompagnement personnalisé	2	0 + 2 + 0	60	2	0 + 2 + 0	72	
Horaire total des enseignements obligatoires		32 h	15+6+11	960 h⁽¹⁾	32 h	14+7+11	1152 h^{(1)°}
Enseignement facultatif	Langue vivante 2	2h	0+2+0		2h	0+2+0	

(1) : Le stage durera 6 semaines au total et placé en 1^{er} année

(2) : a : cours en division entière, b : travaux dirigés ou pratiques de laboratoire, c : travaux pratiques d'atelier ou projet.

(3) : L'horaire annuel est donné à titre indicatif.

(4) : Une heure de cet enseignement est assurée conjointement par un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'anglais, avec tous les étudiants.

(5) : Cet enseignement est dispensé par un professeur d'arts appliqués, avec tous les étudiants. Une heure de cet enseignement est assuré, conjointement, avec un professeur d'enseignement professionnel . Ce temps de co-enseignement vise à permettre d'apporter des éléments d'appréciation du concept architectural des projets menés en 1ère et 2ème année.